

Good Service

C.9 Mettre en œuvre la partie régionale de la stratégie de P+R métropolitaine

L'ambition est de proposer une offre de stationnement (automobile et vélo) en rabattement sur les axes structurants du réseau de transport public, le plus en amont possible de la chaîne de déplacement, dans le but de réduire les flux automobiles entrant dans la Région. Cette offre est complémentaire avec celle qui existe déjà ou serait créée à l'échelle métropolitaine, et elle est intégrée dans la gestion du stationnement public à l'échelle régionale. Une cohérence tarifaire doit également être déployée à l'échelle métropolitaine.

Bilan de mise en œuvre par la Région

Mise en œuvre des actions



-  Réaliser l'offre au niveau métropolitain, au travers d'une concertation spécifique avec les Régions flamande et wallonne, ainsi qu'avec le groupe SNCB (voir action E.3)
-  Construire et exploiter des parkings adaptés, identifiés comme pertinents sur le territoire régional, après une concertation métropolitaine (en utilisant la carte «pôles d'échange existants et à créer» de la partie stratégique comme base des discussions), en cohérence avec le planning de mise en oeuvre des développements envisagés du réseau de transport public
-  Assurer l'attractivité du stationnement en P+R par rapport au centre-ville et aux quartiers alentours, dans l'élaboration des tarifs, et l'intégration du tarif avec l'usage du transport public ou autres services du MaaS (voir action C.4)
-  Évaluer systématiquement la possibilité d'une gestion proactive de l'offre et de son évolutivité vers d'autres usages potentiels (réaffectation). Y développer le stationnement des véhicules partagés (autopartage et covoiturage), l'implantation de micro-hubs logistiques au rez-de-chaussée, des parkings sécurisés pour vélos et des bornes électriques ;
-  Encourager l'intégration de ces parkings au sein de projets de développement urbain.

Analyse de l'avancement et des freins

Une politique P+R régionale n'a que peu de sens si elle ne s'intègre pas à une vision métropolitaine (au-delà de la Région de Bruxelles-Capitale et même de la zone du BrupasXL jusqu'à Louvain-La Neuve, Mechelen, ...) et à un plan d'action concret conçu à cette échelle, faisant des éventuelles infrastructures régionales bruxelloises le dernier rempart. Un début de cartographie métropolitaine existe, avec les projets actuels et futurs. Néanmoins il reste encore beaucoup d'actions à entreprendre comme :

- Une communication (conjointe/ site internet) répertoriant l'ensemble des P+R et des conditions pour y accéder devrait être faite
- Une stratégie de développement consolidée entre les acteurs régionaux et fédéraux (SNCB notamment)

La Région de Bruxelles-Capitale dispose de 9 parkings Park & Ride (P+R), où il est possible de laisser sa voiture pour terminer le trajet vers le centre-ville de Bruxelles en choisissant les transports en commun. Le dernier en date est celui de Heysel qui a permis d'ajouter 100 places supplémentaires depuis janvier 2024. Les travaux d'agrandissement du Parking Stalle de 380 à 750 places devraient bientôt débuter.

Depuis septembre 2022, la gratuité au niveau des P+R a été mise en place. Par ailleurs, 5 parkings P+R sont accessibles aux véhicules qui ne respectent pas les critères de la LEZ.

L'approche servicielle est déjà présente dans les concessions de Parking.brussels et les P+R mais leur usage reste marginal. En l'état il s'agit plutôt de "vitrines" et de "promotion" des alternatives avec un impact peu quantifiable. Certaines initiatives ciblées comme le développement de l'offre de véhicules utilitaires partagés (Poppy, Miles ou Cambio) dans des P+R sont à développer. En 2024, Bruxelles Mobilité a pour objectif d'installer entre 2 et 4 micro-hubs cyclologistiques dans les Mobility Hubs sur voirie régionale. Il n'y a pour l'instant pas de projet similaire dans un P+R

L'intégration des parkings pour les véhicules partagés dans les projets de développement est importante mais ne peut faire l'économie d'une approche sociale de la question.

Chiffres clés

- Nombre de places gérées à usage P+R à l'échelle de la Région : ±2.800 emplacements P+R sur le territoire régional dont 1.818 sont spécifiquement gérés pour favoriser les navetteurs (en 2024)
- Taux d'occupation des P+R : /

Réalisations illustrées



Cartes des parkings P+R ©parking.brussels

La mise en œuvre de cette action étant plutôt de nature régionale, il n'y a pas d'évaluation sur la mise en œuvre au niveau communal.